

Au comité, nous devrions, je pense, étudier le problème qui se pose lorsque la lutte contre la pollution, ainsi que les normes et les mesures appliquées entraînent brusquement la mise à pied de douzaines, voire de centaines de gens qui se voient obligés de demander de l'aide. Je n'ai rien à redire à l'idée de leur fournir de l'aide, mais tant de gens en demandent en ce moment que le problème devient grave, car nous devons accorder peu à beaucoup de gens. Néanmoins, c'est ce qui se produit à l'égard de ceux qui se livrent à la pêche à l'espadon. Nous savons ce qui se produit maintenant que nous avons entendu la déclaration du ministre concernant ceux qui travaillent dans les usines de pâtes et papiers. Cela pourrait se produire aussi lorsque nous nous engagerons dans la purification de l'air. Cela pourrait se produire à l'égard de n'importe quelle usine que je pourrais signaler et qui pollue l'atmosphère à l'heure actuelle, surtout dans des villes comme Toronto et Montréal.

Ainsi, nous avons donc affaire ici à une question de principe. Il ne me semble pas qu'elle ait été soulevée jusqu'ici dans ce débat. Il va être bientôt 10 heures et, comme je ne pense pas qu'une réponse nous soit donnée ce soir à ce sujet, j'estime qu'elle devrait être soulevée de nouveau dès que possible. Je songe notamment à la pêche à l'espadon, mais aussi, d'une manière générale, aux gens qui se trouveront exactement dans la même situation sans qu'ils n'y soient pour rien. J'espère que, lorsqu'il examinera avec ses collègues les points que nous avons soulevés au cours de ce débat et qui seront soulevés de nouveau dans les jours qui viennent, le président du Conseil du Trésor s'arrêtera au facteur dont je viens de faire mention pour le compte des gens qui travaillent dans l'industrie de la pêche à l'espadon en Nouvelle-Écosse. Merci.

M. le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Harding: Monsieur le président, il est à peu près 10 h. moins 30 secondes. Si l'on préfère que je continue jusqu'à 10 heures, je suis prêt. Nous étudions l'article 3, qui établit le ministère de l'Environnement. Il y a plusieurs points que je voudrais faire valoir à ce sujet. Premièrement, si nous voulons créer un ministère de l'Environnement, pourquoi ne pas nous attaquer au problème dans son ensemble au lieu de nous en tenir à un seul aspect. C'est un des points fondamentaux que je veux signaler au gouvernement et au ministre qui sera chargé de ce nouveau ministère.

Une voix: Dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, avant de passer au débat sur la motion d'ajournement, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être annoncer, pour la gouverne de tous les députés, le programme que le gouvernement se propose de présenter à la Chambre pour le reste de la semaine ou plus loin encore s'il est en mesure de le faire.

L'hon. M. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, demain, nous avons l'intention de poursuivre l'étude en comité plénier du projet de loi sur la réorganisation du gouvernement. Nous entreprendrons ensuite l'examen du projet de loi sur la Société de développement du Canada et de celui sur la réforme du cautionnement. S'il était possible d'intercaler certains autres travaux, nous pourrions mettre en délibération les projets de loi sur l'expansion des exportations, sur les prêts, sur l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande, et sur la convention entre le Canada et la Jamaïque quant à l'impôt sur les revenus.

• (10.00 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour être réaliste, le président du Conseil privé dirait-il si on compte faire siéger la Chambre en comité plénier jusqu'à ce que l'étude du bill soit terminée, même si cette étude devait se prolonger jusqu'à jeudi et vendredi prochains?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, c'est ce qu'on compte faire; mais je croyais que le leader suppléant de l'opposition officielle à la Chambre voulait des renseignements non seulement sur le bill à l'étude mais sur ce qui suivrait.

L'hon. M. MacLean: En effet, mais ai-je raison de croire que le leader de la Chambre a l'intention de ne pas interrompre l'étude du bill en comité plénier pour amorcer l'étude du bill sur la CDC?

L'hon. M. MacEachen: C'est bien ça, mais si l'étude en comité plénier devait se poursuivre indûment, alors on reviserait peut-être le programme.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LES TRANSPORTS AÉRIENS—MANITOBA—RÉTABLISSEMENT DU SERVICE DE CLASSE A

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière j'ai posé deux questions en vue de faire clarifier la politique du gouvernement au sujet du service aérien régional. On m'a incité à reprendre la question à ce moment-ci parce que le ministre des Transports (M. Jamieson) a répondu qu'en ce qui concerne l'ouest du Manitoba et l'est de la Saskatchewan, la politique du service aérien régional est à l'étude. On prévoit une amélioration qui rétablira le service tel qu'il était quand on l'a inauguré au début des années 50.

Il n'y a qu'un an que le Comité des transports aériens a autorisé la déclassification de cette partie de la politique régionale de transport aérien portant sur l'ouest du Manitoba et sur l'est de la Saskatchewan. C'est alors que la correspondance prévue en vertu de l'affrètement de la société de transport aérien autorisée à assurer ce service, la TransAir, fut discontinuée entre Winnipeg, Brandon et Regina. Depuis, il s'est produit une autre interruption de service et la TransAir n'assure plus de service quotidien entre Winnipeg et Regina.